

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey.

Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités et, en 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel; la contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001.

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention fondant l'entente intercommunale "Fonds culturel Riviera" (FCR) est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, suite à son approbation par le Conseil d'Etat.

En 2007, 2009, 2010 et 2011, ce sont respectivement 5, 4, 1 et 2 nouvelles institutions qui ont été intégrées au FCR et ce, tout en maintenant le montant de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant. Aucune nouvelle institution n'a été intégrée en 2013.

Conformément à l'article 3 de la convention, le but du fonds est de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (cf. liste des institutions bénéficiaires en annexe).

Les organes du fonds, élus pour la durée d'une législature sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Selon l'art. 4 de la convention, les membres du CA sont désignés par leur municipalité, pour la durée d'une législature, et la présidence assurée par tournus alphabétique pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Claude Cherbuin, conseiller municipal à Jongny. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Le CA décide, sur proposition du BE, d'attribuer des subventions annuelles. En fonction des disponibilités financières, il peut également attribuer des soutiens ponctuels à des projets d'intérêt régional. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention ainsi que leurs rapports annuels respectifs et s'assure de la bonne utilisation des montants versés. Il est composé de M. Claude Cherbuin, président du CA et du BE, de Mme Annick Vuarnoz, conseillère municipale à Vevey et de Mme Edith Willi, conseillère municipale à Montreux.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITÉS 2013

Au cours de l'année 2013, le CA et le BE se sont chacun réunis à quatre reprises. La gestion des institutions intégrées au fonds, la préparation des comptes 2012, le traitement des demandes de soutien ponctuel et l'élaboration du budget 2014 ont été les principaux points traités cette année.

En outre, des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds sont établis au gré des besoins de part et d'autre. Ceci permet notamment d'éclaircir certains points quant à leur évolution, tant programmatique que financière et d'être ainsi au plus près de leur réalité.

Budget 2014

Il est rappelé qu'en vertu de l'art. 18 de la convention, le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires.

Comme pratiqué depuis le changement de législature de mi-2006, le BE, avec l'appui du SAI s'est attelé à la préparation du budget 2014, selon un processus d'analyse et de réflexion qui tient compte de l'évolution des institutions, ainsi que des éventuelles demandes d'adaptation formulées par les institutions.

En synthèse, le budget 2014 a été établi sur la base du maintien de la contribution des communes à Fr. 48.- par habitant et des montants octroyés aux institutions bénéficiaires. Il comprend également un modeste montant de réserve pour l'éventuelle intégration d'une institution et/ou de soutiens ponctuels. Le budget a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux.

Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2013.

La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet www.agendariviera.ch mis en ligne fin 2007.

L'impression et la distribution de chaque numéro sont toujours assumées par les mêmes partenaires, soit par les IRL et La Poste. Le graphisme et la mise en page sont assurés par Alain Robert Studio; la coordination et le suivi financier par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Suite à l'augmentation du coût de l'agenda constatée en 2012 (cf. rapport d'activités 2012), trois séances ont eu lieu en mai, octobre et décembre 2013, réunissant des représentants du Service culturel de Vevey, des IRL, de MVT, d'Alain Robert Studio et du SAI.

L'objectif de ces séances était d'évaluer les pistes possibles pour contenir, voire réduire les coûts de l'agenda. Une analyse de l'année 2012 et des années précédentes a révélé que le nombre de pages était en augmentation, entraînant par là même un accroissement des coûts d'impression, alors que les crédits publicitaires ont tendance à diminuer. Il s'avère toutefois relativement difficile de réduire le nombre de pages sans dénaturer l'agenda, prêterit des annonceurs de manifestations ou réduire les crédits publicitaires. Néanmoins, grâce aux efforts de l'ensemble des partenaires, les coûts ont été contenus en 2013 et les pistes envisagées permettront vraisemblablement de les maintenir en 2014.

Soutiens ponctuels

Pour mémoire, un document intitulé « Information à l'attention des requérants sollicitant un soutien ponctuel du Fonds Culturel Riviera » a été mis en ligne sur le site internet du SAI fin 2007 (www.sai-riviera.ch). Ce document a pour but de permettre aux institutions de connaître les conditions cadres d'octroi d'un soutien ponctuel, de visualiser le contenu du dossier à fournir et la façon dont la demande est traitée.

En 2013, 35 demandes de soutien ponctuel ont été adressées au Fonds culturel Riviera, dont 9 entraient dans les critères d'octroi du fonds.

5 d'entre elles ont été versées en 2013, pour un montant total de Fr. 29'000.- :

- Association Autour du Monde - 10^{ème} anniversaire
- Cie Prototype Status - Ground(s), création
- Concours Clara Haskil - 50^{ème} anniversaire
- Festival du Quatuor Sine Nomine - 30^{ème} anniversaire
- Orchestre Da Chiesa - 40^{ème} anniversaire

Les 4 autres seront versées en 2014 pour un montant total de Fr. 33'000.- :

- Association Autour de la harpe celtique (festival) - 6^{ème} édition
- Associations Les Trois-quarts / Les Exilés - Cyrano de Bergerac (anniversaires / création)
- Cie ADN Dialect - L'affaire Wettstein" (création)
- La Chanson de Montreux - 75^{ème} anniversaire

26 demandes de soutien ponctuel ont été refusées :

- Association Alterego - Triptych Lux
- Association Autour de la harpe celtique - 5^{ème} édition
- Association des Amis d'Arabesque
- Association Einzweidrei
- Association Focus
- Association Les vrais amis du Cadratin
- Association Quai'Son
- Association RATS - activités 2014
- Association Tous en Chœur
- Association UP - Gala de bienfaisance
- Association Vevey Contemporain
- Atelier Hugo Bonamin
- Bout d'Brousse Festival - 11^{ème} édition
- Chœur d'hommes l'Avenir
- Chœur d'Oratorio de Montreux
- Cie Drôle de drame
- Cie du Cœur d'or
- Cie Paradoxe
- Cluster créations
- Collectif RATS - Centre d'art estival 2013
- Ensemble Vocal Crescendo
- Festival Nox Orae - 4^{ème} édition
- FSG Chardonne-Jongny
- Gangster Prod
- Jean-Luc Veuthey alias Laser
- Objectif sauvage - film documentaire

Concernant l'évolution globale du nombre de demandes de soutien ponctuel, force est de constater qu'il fluctue depuis 2011, alors qu'entre 2008 et 2011, il était en augmentation constante et importante. En outre, une part plus importante de demandes portent sur des manifestations / événements / projets culturels hors Riviera.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2012 et en octobre pour l'examen du budget 2014, en présence du président du CA du fonds.

Selon le tournus établi dès sa 1^{ère} année de fonctionnement en 2003 et compte tenu du changement du calendrier de législature depuis 2006, les séances de la commission se sont déroulées comme indiqué ci-après.

- Séance de mai 2013 :

Président : M. Patrick Bays, conseiller communal à St-Légier-La Chiésaz

Rapporteur : M. Gianni Ghiringhelli, conseiller communal à Blonay

- Séance d'octobre 2013 :

Présidente : Mme Josiane Vodoz, conseillère communale à Corsier

Rapporteur : Mme Catherine Chibrac, conseillère communale à Chardonne

La commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2012 et du budget 2014 aux conseils communaux de la Riviera.

Comptes 2013

- Les contributions des communes versées au fonds à raison de Fr. 48.- / habitant se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.65 millions.
- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional a atteint plus de Fr. 3.58 millions. Le subside a été adapté à la hausse pour 4 de ces institutions pour un montant total de Fr. 29'000.-, soit, le Festival Images, la Semaine Internationale de Piano, le Théâtre de Poche de la Grenette et le Théâtre Montreux Riviera.
- Le montant total des soutiens ponctuels versés en 2013 s'élève à Fr. 29'000.-.
- Les prestations du SAI, sous forme d'un forfait, sont maintenues à Fr. 35'000.-.
- Le solde de Fr. 9'699.20 est provisionné pour les soutiens ponctuels acceptés en 2013 et à verser en 2014.

Au vu des éléments précités et du budget 2014 (manque de disponibilité financière), le CA du fonds a décidé qu'en dehors des soutiens ponctuels à verser en 2014 sur lesquels il s'est prononcé en 2013 (cf. page précédente) et d'anniversaires particuliers concernant des institutions bénéficiaires du fonds dont il a d'ores et déjà connaissance, le fonds ne sera pas en mesure d'octroyer d'autres soutiens ponctuels en 2014. De ce fait, les éventuelles demandes qui seront adressées au fonds pour 2014 seront directement traitées par le SAI et le BE, avec information régulière au CA.

Annexes : Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2013
Comptes 2013

Vevey, le 4 avril 2014 / SAI-LMS/nc